



ACCORD REGIONAL OATT : FAUSSES NEGOCIATIONS LOCALES POUR VRAI SIMULACRE

Pour la CGT, c'est NON !

Pour rappel, la CGT n'a pas signé l'accord **national** sur l'organisation du temps de travail, notamment parce qu'il permet à la direction d'organiser en grand la flexibilité et l'intensification des rythmes de travail dans un contexte de réduction prévue des effectifs.

Cet accord entraînait aussi la disparition des accords locaux issus du RAC et, notamment, de la journée continue dans notre région.

Dans ces conditions la souplesse d'horaires n'est garantie que pour la direction : quel choix possible pour l'agent entre des plannings établis six à huit semaines à l'avance et la nécessité de service qui règnera en maître pour atteindre les objectifs imposés par le dialogue de performance ?

En prime, le piège du CET (compte épargne temps) qui, pour la CGT, est une machine de guerre contre les 35H avec la possibilité de monétisation des RTT... C'est le fameux « travailler plus pour gagner plus » dont chacun peut mesurer aujourd'hui l'efficacité supposée et les dangers réels.

Malgré tout, le SNU, la CFDT, l'UNSA et la CGC ont jugé bon de signer cet accord national.

Dès le départ, la CGT avait compris et écrit que la volonté de la DG était de réduire au minimum les latitudes de négociation en région. Localement, la Direction ne l'avait d'ailleurs pas démenti en nous décrivant l'accord national comme « très structurant ».

En Pays de Loire, ces négociations ont donc commencé début novembre et le ton a été rapidement donné :

- La CGT réclamait que les éléments relatifs à l'organisation du travail soient discutés et inclus dans l'accord...impossible !
- La CGT exigeait qu'un volet social, comprenant des embauches, soit intégré...impensable !

Entre autre, la CGT revendiquait aussi :

- Que la planification d'un nombre minimal de ½ journée de travail hors réception du public soit planifié par agent, afin qu'ils puissent pleinement profiter des horaires individualisées et soulager les conditions de travail. Refus.
- Que la planification prévoit que chaque agent puisse bénéficier d'1h15 pour déjeuner s'il le souhaite. L'accord ne le prévoit que pour les agents à l'accueil (ACO et SARC), mais avec une plage variable méridienne de 2 H, cela sera difficilement applicable.
- Que l'accord prévoit la reprise des avantages issus des accords de l'AFPA, notamment la possibilité d'organiser sa semaine de travail sur 4,5 jours à temps plein au minimum pour les ex-AFPA. Refus
- Que les agents à temps partiel puissent récupérer une journée lorsque les jours pont employeur tombaient sur leur journée de temps partiel. Refus !
- Que l'accord prévoit une pause rémunérée de 15mn par demi-journée pour TOUS les agents. Refus !

On a vite compris que ces refus venaient de la Direction Générale (certaines revendications étaient acceptées en séance puis refusées la séance d'après), ce qui nous conforte dans l'opinion que l'accord national avait bien pour but de limiter les possibilités de négos locales.

Dans un tel contexte, il ne restait à « négocier » que la compensation concernant la perte du bénéfice de la journée en continue pour les agents issus de l'ASSEDIC.

Sous la pression de la CGT, la Direction a entendu et accepté de compenser aussi les agents qui étaient en journée continue en 2009 mais qui n'en avaient pas redemandé le bénéfice en 2010 en raison des nombreuses heures écrêtées qu'ils avaient effectuées.

Un pas en avant certes ...mais cette compensation aurait du être à destination de tous les ex-AC qui en avaient bénéficié entre juin 2001 et décembre 2010...ce que revendiquait la CGT. Ce dispositif étant un élément d'un accord passé dans l'ex AC, tous ceux qui en avaient bénéficié dans l'AC se voient donc spoliés d'un "acquis" du fait de la disparition de cette disposition.

A une grande majorité, les adhérents CGT ont refusé de signer un accord qui entérine l'accord national et des régressions par rapport aux accords locaux existants !